

Formulaire de participation au jeu concours « 15^{ème} anniversaire de SAFAR FLYER »

Afin de participer au jeu concours du 15^{ème} anniversaire de Safar Flyer, veuillez remplir cette page, la signer et l'adresser ensuite par fax au + **212 (0)522 91 29 68** ou en version scannée à l'adresse suivante : **primesafarflyer@royalairmaroc.com**

Un email de confirmation vous sera adressé et vous serez tenu au courant des résultats du tirage au sort une fois ce dernier effectué.

Numéro de compte: AT.....

Nom: Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Email:

Numéro de téléphone:

J'accepte d'acquiescer :

- 1 Ticket en échange de 1500 Miles
- 5 Tickets* en échange de 7500 Miles
- 10 Tickets* en échange de 15000 Miles
- 20 Tickets* en échange de 30000 Miles
- 40 Tickets* en échange de 60000 Miles

* Chaque ticket vous donne une chance supplémentaire de gain

Signature :

En signant le présent formulaire vous confirmez avoir lu et accepté les conditions en annexe du règlement du jeu concours « **15^{ème} anniversaire de SAFAR FLYER** ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter votre service clientèle Safar Flyer.

Annexe : Règlement du jeu concours « 15ème anniversaire de SAFAR FLYER »

1. Organisateur

La Compagnie Nationale Royal Air Maroc, SA, au capital de 2.021.984.200 Dhs, dont le siège social est sis à l'Aéroport Casablanca, Casablanca, Maroc organise un jeu concours ouvert aux membres du programme de fidélisation Safar Flyer à l'occasion de son 15^{ème} anniversaire.

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des conditions générales du programme Safar Flyer, ainsi que des lois, règlements et autres taxes applicables au Maroc.

Le non-respect de ce règlement, des conditions générales et textes précités, entraîne le plein droit d'annulation de la participation au jeu concours.

2. Durée

Le jeu concours durera jusqu'au 16 Octobre 2011 à 17H00 GMT.

3. Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne membre du programme Safar Flyer majeure ayant 18 ans révolus, à l'exception du personnel des compagnies aériennes, des agences de voyage ou Tour opérateurs, et du personnel des sociétés participant à sa mise en œuvre.

Cette exclusion s'étend également aux familles des membres du personnel des sociétés susvisées.

Les membres Safar Flyer seront avisés du début du jeu concours par un envoi d'emails, ainsi que par une annonce permanente sur le site Internet Safar Flyer.

Royal Air Maroc se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. En cas de contestation sur l'identité d'un participant, celui-ci sera pris pour le détenteur régulier de la carte Safar Flyer correspondant aux renseignements fournis dans le compte Safar Flyer.

Toute communication par le membre de renseignements incomplets ou erronés, volontairement ou non, entraînera l'annulation de la participation au jeu concours.

La participation au jeu concours est ouverte à tous les clients Safar Flyer, en échange de Miles provenant du compte Safar Flyer du participant lui-même. Les membres participants ne peuvent en cas prétendre à un remboursement des miles.

D'une manière générale, le non-respect de l'une des conditions prévues par le présent règlement ainsi que toute tentative de fraude à ce dernier entraîneront la nullité de la participation.

4. Modalités de participation

Le client est éligible au tirage au sort s'il se procure de 1, 5, 10, 20 ou 40 tickets, et ce au plus tard le 16 Octobre 2011 à 17H00 GMT, en échange de ses miles selon la grille ci-dessous:

1 Ticket	1500 miles
5 Tickets	7500 miles
10 Tickets	15000 miles
20 Tickets	30000 miles
40 Tickets	60000 miles

Chaque ticket acquis accroît vos chances de gain.

NB : Offre limitée aux 2500 premières demandes de participation.

5. Description des lots

Lot 1:

- ♦ **150000 miles** sur le compte Safar Flyer du gagnant + **Une carte Gold.**

Lot 2:

- ♦ **100000 miles** sur le compte Safar Flyer du gagnant + **Une carte Gold.**

Lot 3:

- ♦ **50000 miles** sur le compte Safar Flyer du gagnant + **Une carte Gold.**

Lots de 4 à 10 :

- ♦ **Une carte Gold.**

Lots de 11 à 15 :

- ♦ **Une carte Silver.**

6. Conditions d'utilisation des lots gagnés

- Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Ils ne peuvent faire objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie quelque soit sa nature.
- Les miles sont nominatifs et non transmissibles.
- Le crédit des miles gagnés n'est pas qualifiant (*Miles-Qualifiants : permettent la qualification pour passer du statut Blue à Silver puis à Gold. Se cumulent au cours d'une année civile (1er Janvier au 31 Décembre) sous code AT exclusivement, à l'exception du bonus de bienvenue, des bonus de cartes et des promotions*).
- Les cartes octroyées sont cessibles à une personne du choix du gagnant.
- Les cartes Gold ont une durée de validité d'une année.
- Les cartes Silver ont une durée de validité d'une année également.

Toutefois, en cas de force majeure, Royal Air Maroc se réserve le droit de remplacer les lots offerts par des lots de valeur équivalente.

7. Désignation des gagnants et attribution des lots

A l'issue de la période du jeu concours, un tirage au sort sera effectué pour désigner les 15 gagnants des lots. Ces gagnants seront avisés directement et individuellement de leur gain par lettre avec accusé de réception, et courrier électronique aux adresses postales/adresses électroniques portées sur la carte, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement de numéro et/ou d'adresse ultérieur du participant.

Le tirage au sort sera effectué le 17 Octobre 2011, jour du 15^{ème} anniversaire de Safar Flyer en présence de maître Wahid EL KHIRY notaire à Casablanca; et les gagnants seront désignés par le tirage au sort parmi les participants éligibles au jeu concours.

En cas d'indisponibilité du maître Wahid EL KHIRY ou pour des raisons de préparation de données nécessaires pour la réalisation du tirage au sort, Royal Air Maroc ne peut être tenue responsable du report de la date du tirage au sort.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par Royal Air Maroc qui en disposera librement.

Les gagnants disposent de 30 jours calendaires à compter de la date d'information de leur gain pour confirmer l'acceptation et se présenter pour récupérer leurs lots. Royal Air Maroc sera entièrement déchargée de toute obligation, engagement ou responsabilité à l'égard de tout gagnant qui se présenterait au-delà de ce délai, perdant ainsi le bénéfice de son lot.

8. Informations générales

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation entière sans restriction ni réserve du présent règlement. Royal Air Maroc tranchera souverainement toute contestation relative au jeu.

Royal Air Maroc ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier des conditions.

Le présent règlement peut être modifié prolongé, reporté ou annulé par Royal Air Maroc à tout moment par simple avenant, publié par une annonce en ligne sur le site royalairmaroc.com et déposé chez maître Wahid EL KHIRY, si les circonstances l'exigent ; de ce fait, sa responsabilité ne saurait être engagée à quelque soit le titre.

Le participant, s'il est gagnant, autorise Royal Air Maroc à utiliser à titre indicatif dans le cadre de la promotion, son nom et son prénom, sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une quelconque rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Le présent règlement est déposé chez maître Wahid EL KHIRY. Ce règlement est disponible en version française et anglaise. En cas de divergence d'interprétation, seule la version française fait foi.

9. Règlement des litiges – Loi applicable

Le présent règlement est soumis au droit marocain.

Tout litige quant à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement sera portée devant les tribunaux compétents de Casablanca. Toutefois, la compétence juridictionnelle ci-dessus ne limite pas le droit de Royal Air Maroc d'agir contre le participant devant toute autre juridiction qu'elle jugerait utile de saisir.



Ilham KAZZINI

Directrice Marketing et Services clients